

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté  
industrielle et numérique

## Avenant n°1 à la convention de délégation de gestion relative au centre de gestion financière placé sous l'autorité du trésorier général des douanes (opérations de la direction interrégionale des douanes – Auvergne-Rhône-Alpes)

NOR :

Les parties à la convention initiale de délégation de gestion,

La direction interrégionale d'Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par son directeur Monsieur Eric MEUNIER, ci après désigné sous le terme de « délégant »,

Et

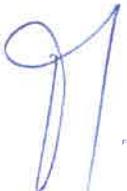
La trésorerie générale des douanes, représentée par sa trésorière, Madame Nadine MORELLE, désignée sous le terme de « délégataire »,

Ont convenu d'apporter à cette convention les modifications suivantes :

Article 1<sup>er</sup>

L'annexe à la convention initiale est remplacée par l'annexe au présent avenant.

Fait à Paris, le 15 mai 2024

<p><b>Le délégant,</b> Direction interrégionale des douanes Auvergne-Rhône-Alpes</p>  <p><i>Le directeur interrégional,</i> Eric MEUNIER</p>	<p><b>Le délégataire,</b> Trésorerie générale des douanes</p>  <p><i>Le trésorier général des douanes,</i> Nadine MORELLE</p>
---	--

Visa du préfet,



## ANNEXE

### UNITES OPERATIONNELLES

0302-CDI2-DI69  
0302-DI69-DI69  
0348-DP69-DR69  
0362-MEFR-CDDI  
0723-DR69-DR69